

DECLARATION PREALABLE CTS DES GREFFES DU 4 DECEMBRE 2020

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les membres du comité, Chers collègues,

L'année 2020, marquée par une crise sanitaire sans précédent, va bientôt s'achever. Dans ce contexte chaotique, les agents des greffes ont montré un engagement et un dévouement exemplaires que vous avez, Monsieur le Secrétaire Général, au demeurant salués, reconnaissant ainsi leur professionnalisme et leur sens aigu du service public. Nous vous en remercions.

Tant redoutée, cette deuxième vague de la Covid a de nouveau affecté l'ensemble des greffes et par ricochet perturbé un climat social déjà fortement dégradé.

FO n'a cessé d'œuvrer pour le maintien du service public notamment par son acharnement au développement du télétravail devenu la règle, ce qui a permis la continuité de nos activités juridictionnelles au profit des justiciables, mais aussi l'atténuation des risques sanitaires pour tous.

Dans ce climat anxiogène, la mise à mal du dialogue social est une source de mécontentement et de démotivation des agents.

Des exemples concrets :

le complément indemnitaire annuel - CIA - a été fixé sans aucune concertation avec les organisations syndicales comme cela était pratiqué durant des années. Pire encore, aucune revalorisation n'a été accordée pour cette année de crise hors norme en dépit des efforts consentis par les agents.

En outre, nous avons appris que nos collègues magistrats bénéficiaient d'une nette augmentation de leur régime indemnitaire.

Comment parler de communauté de travail devant une telle disparité de traitement dans une institution où la cohésion est un préalable obligatoire à son bon fonctionnement ?

Comment, nous, organisations syndicales, pouvons-nous expliquer aux personnels des greffes que leur travail est reconnu et que leur contribution a la même valeur que celle des magistrats quand le fossé entre les magistrats et les agents de greffe se creuse aussi manifestement ?

le CIA complémentaire pour les agents affectés dans les cellules d'urgence a entraîné une profonde amertume.

Bien que le principe d'un CIA complémentaire ne peut que recueillir notre accord, il n'en demeure pas moins que sa mise en œuvre est en pratique limitée par le plafond réglementaire. En effet, ce plafonnement ôte toute possibilité aux agents de la catégorie C les plus nombreux dans les cellules d'urgence mais également ceux dont le régime indemnitaire est le plus faible, d'obtenir une augmentation franche de leur CIA.

Pour cette raison FO avait réclamé la mise en place pour les agents affectés dans ces cellules, soit d'une NBI, soit d'une revalorisation de l'IFSE. Force Ouvrière regrette vivement qu'aucune de ces deux pistes n'ait été retenue.

Le manque de concertation et de négociation sur des sujets pourtant prioritaires comme le régime indemnitaire ou le télétravail.

Sur le télétravail, on ne peut que déplorer un dialogue social pollué par un calendrier contraint qui a imposé aux organisations syndicales l'examen d'un projet d'arrêté et d'une circulaire dans la précipitation.

Aussi, FO aspire à une **refondation du dialogue social** au sein des juridictions administratives, afin que les organisations syndicales des greffes puissent exercer leur droit de participation dans tous les domaines d'activité et en particulier bien évidemment ceux impactant directement les agents de greffe.

En conclusion que le droit syndical soit assuré et respecté.

FO demande que cette déclaration soit annexée au Procès-Verbal.

